

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS EPREPA 2021-2022

Conditions générales d'inscription aux Stages intensifs, formation continue, cours particuliers ou week-end de dernière minute

Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales d'inscription ont pour objet une prestation de service entre ePrépa dont le siège est situé au 10 avenue de la Cascade, 13100 Aix-en-Provence, N° Siret 810 182 774 00010. Elles s'appliquent aux prestations d'enseignement qu'ePrépa délivre dans le cadre de ses prestations.

ePrépa se réserve le droit de modifier les présentes conditions à tout moment.

Article 2 : Protection des données personnelles

Nous pouvons être amenés à collecter et traiter certaines données personnelles. Vous pourrez prendre connaissance de notre politique de protection des données personnelles en sollicitant sa communication à info@eprepa.fr

Article 3 : Conditions d'inscription

Le processus d'inscription aux préparations ePrépa s'effectue en trois temps :

- Une pré-inscription sur le site internet, avec vos coordonnées complètes, afin qu'un responsable ePrépa vous recontacte.
- La signature d'un bon de commande pour la préparation demandée, qui ouvre automatiquement votre espace personnel sur notre plate-forme e-learning (Wyzed).
- Le paiement des frais de scolarité, avant le début des cours, exigible en une seule fois pour les stages intensifs, cours particuliers ou week-end de dernière minute, et chaque début de mois pour le programme de formation continue.

Les inscriptions accompagnées d'un règlement financier partiel ne seront pas prises en considération (sauf facilités de paiement négociées au préalable avec l'administration ePrépa et confirmées par écrit, devant être rappelées dans le courrier).

Le nombre de places offertes étant limité, ePrépa ne peut garantir aux candidats la participation au stage que dans la limite des places disponibles.

Article 4 : Garantie ePrépa et conditions d'annulation ou de remboursement

Article 4.1 : Rétractation

Pour les stages intensifs, cours particuliers et week-end de dernière minute : en cas d'inscription à distance (par courrier, téléphone ou internet), le candidat dispose d'un délai de 14 jours à compter de son inscription pour se rétracter en adressant un courrier recommandé à ePrépa.

Pour la formation continue : le candidat a la possibilité de mettre fin à sa formation à n'importe quel moment, tout mois de cours débuté étant à régler. *Exemple : le candidat renonce au concours et annonce sa volonté de quitter la formation le 12 février, le paiement du mois de février dans son intégralité (319 €) est exigible.*

Article 4.2 : Annulation

L'annulation par le candidat de son inscription reste possible dans les termes prévus ci-dessous à condition qu'elle intervienne au moins 7 jours ouvrables avant le début de la formation au moyen d'une notification écrite, datée et signée, par lettre recommandée avec accusé de réception qui devra être reçue 7 jours ouvrables avant le début de la formation. En deçà de ce délai ou à défaut de respecter les formes prescrites ci-dessus, aucun remboursement ne sera possible.

Toute inscription dont l'annulation aura été valablement notifiée dans le délai et selon les formes indiquées ci-dessus sera remboursée intégralement sans aucune retenue forfaitaire. Le remboursement sera alors effectué sous 5 jours par virement bancaire ou par chèque.

Ce remboursement interviendra à l'issue de l'encaissement de tous les frais de scolarité. L'absence partielle ou totale à la formation ne vaut pas annulation et n'ouvre donc pas droit au remboursement.

Aucun candidat ne sera admis en salle de cours s'il n'a pas effectué son règlement dans sa totalité avant le 1^{er} jour de cours ou s'il n'a pas remis son règlement partiel ou dans sa totalité au plus tard le 1^{er} jour de cours.

Cas d'une modification ou d'une annulation d'épreuves :

Si les conditions sanitaires ou une décision réglementaire ou législative nous obligeaient à modifier les conditions de déroulement ou de délivrance de nos prestations, ou si la tenue ou les conditions de déroulement d'une épreuve ou d'un concours ou les conditions d'admissions dans un établissement ou un cursus étaient annulée(s) ou modifiée(s) après la date d'inscription d'un étudiant, et qu'ePrépa maintenait la tenue de sa formation en l'adaptant aux cas concernés, aucune annulation ne sera possible moins de 7 jours avant le début de la formation.

Si une épreuve ou un concours était annulé(e) ou modifié(e) après la date d'inscription d'un étudiant, et si cette modification entraînait l'annulation d'un stage à venir, ePrépa procédera à un remboursement intégral du module ou de la formule concernée.

Aucun remboursement ne sera accepté si l'étudiant a assisté totalement ou partiellement au stage concerné.

Article 5 : Utilisation des ressources pédagogiques mises à la disposition des étudiants

Nos œuvres pédagogiques sont protégées par les lois relatives à la propriété intellectuelle quelle que soit la nature du support. Sauf autorisation expresse de notre part et sous réserve des exceptions légales, est interdite toute exploitation, notamment toute reproduction, représentation, adaptation, communication au public, mise à disposition du public, totale ou partielle, sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit et, de façon générale, toute utilisation autre que le suivi du service d'enseignement par l'utilisateur régulièrement inscrit.

Article 6 : Déplacement et annulation des sessions pour raisons extérieures à ePrépa

En cas de catastrophe sanitaire ou événements à caractère de force majeure, de grève empêchant les intervenants ePrépa de dispenser les cours (ou de tout autre événement indépendant de la volonté des responsables de ePrépa, nous nous engageons à proposer d'autres dates.

Pour toutes questions n'hésitez pas à nous contacter au 078 30 66 300 ou par email : info@eprepa.fr